

Concours de la Police nationale 200 questions

Marc DALENS

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Ressources numériques

Retrouvez davantage de contenus sur notre librairie en ligne :

- un **QCM de 50 questions** pour tester vos connaissances

[https://librairie.studyrama.com/store/page/361/
concours-de-la-police-nationale-200-questions](https://librairie.studyrama.com/store/page/361/concours-de-la-police-nationale-200-questions)

Mot de passe

Le code d'accès est le dernier mot de la partie II.





Sommaire

INTRODUCTION7

Conseils méthodologiques pour réussir l'entretien avec le jury..... 8

Répondre efficacement aux questions du jury..... 9

PARTIE I

La Police nationale..... 11

❶ L'organisation générale de la Police nationale 13

1. Questions..... 13

2. Réponses..... 14

❷ Les missions de la Police nationale..... 22

1. Questions..... 22

2. Réponses..... 24

❸ Les personnels de la Police nationale 39

1. Questions..... 39

2. Réponses..... 40

PARTIE II

Connaissances techniques, juridiques, professionnelles et problématiques d'actualité 51

❶ Connaissances techniques 53

1. Questions..... 53

2. Réponses..... 54

2	Connaissances juridiques.....	61
1.	Questions.....	61
2.	Réponses.....	62
3	Le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire	72
1.	Questions.....	72
2.	Réponses.....	73
4	La gestion et la motivation des effectifs	82
1.	Questions.....	82
2.	Réponses.....	84
5	Problématiques d'actualité	98
1.	Questions.....	98
2.	Réponses.....	99

PARTIE III

Déontologie, droits et obligations..... 105

1	La déontologie des fonctionnaires.....	107
1.	Questions.....	107
2.	Réponses.....	109
2	La déontologie spécifique aux policiers	122
1.	Questions.....	122
2.	Réponses.....	123

PARTIE IV

Mises en situation professionnelle..... 131

- ❶ Questions sur les motivations et le profil du candidat133
 - 1. Questions.....133
 - 2. Réponses.....134
- ❷ Connaissances pratiques141
 - 1. Questions.....141
 - 2. Réponses.....142
- ❸ Situations de terrain.....148
 - 1. Questions.....148
 - 2. Réponses.....150

ANNEXES159

- 1. Lexique juridique159
- 2. Code de déontologie de la Police et de la Gendarmerie nationales.....161
- 3. Charte de l'accueil du public et des victimes.....168
- 4. Présentation des manuels préparant aux concours
de la Police nationale169



Introduction

Cet ouvrage a été rédigé particulièrement à l'attention des candidats aux différents concours de la Police nationale, notamment ceux de policier adjoint, gardien de la paix, officier et commissaire. Il sera également utile aux candidats préparant les concours de la police technique et scientifique.

Nous avons pris en compte les programmes des différents concours auxquels les 200 questions apportent des réponses. Ces questions sont regroupées par grands thèmes et permettent non seulement un entraînement supplémentaire dans le cadre de la préparation aux concours, mais également une évaluation des connaissances en la matière et des motivations à intégrer la Police nationale. C'est dans cet objectif que les réponses aux questions apparaissent à la fin de chaque chapitre.

Le livre est organisé en quatre grandes parties portant sur :

- la Police nationale ;
- les connaissances techniques, juridiques, professionnelles et problématiques d'actualité ;
- la déontologie, les droits et les obligations ;
- les mises en situation professionnelle.

Son objectif est en effet de fournir un socle de connaissances de base pour mieux appréhender les questions fréquemment posées par les membres du jury. Les jurys, constitués de professionnels, attendent des candidats un certain niveau de culture générale et une aptitude à l'encadrement pour accéder à certaines fonctions.

L'auteur

Conseils méthodologiques pour réussir l'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury constitue bien souvent l'épreuve décisive pour de nombreux candidats aux concours de la police nationale. Il ne s'agit pas seulement de vérifier l'acquisition de connaissances, mais d'apprécier le profil global du candidat, sa personnalité, ses aptitudes relationnelles et sa capacité à exercer les responsabilités futures. La réussite à cette épreuve repose sur une préparation sérieuse, une attitude adaptée et une stratégie d'expression claire et structurée.

L'objectif premier du jury – qui est composé de professionnels – est d'évaluer la motivation réelle du candidat. Celui-ci doit donc être capable d'expliquer pourquoi il a choisi ce concours, ce qui l'attire dans les missions envisagées et de quelle manière il se projette dans les fonctions. La connaissance de l'institution est un passage obligé : le jury attend de voir que le candidat s'est informé, qu'il connaît les grandes lignes de l'organisation, ses enjeux actuels et les valeurs qui la fondent. Un candidat qui montre une curiosité sincère et une capacité à relier son parcours à l'avenir du métier renforce immédiatement sa crédibilité.

L'entretien est aussi un moment où se révèlent les qualités personnelles. Le jury est attentif à la clarté du raisonnement, à la précision de l'expression et à la maîtrise de soi. Les réponses doivent être ordonnées et intelligibles, sans être mécaniques. Une méthode efficace consiste à commencer par reformuler brièvement la question posée, ce qui permet de montrer que l'on a bien compris l'enjeu. On développe ensuite deux ou trois idées principales, en les illustrant par des exemples concrets tirés de l'actualité, d'expériences professionnelles ou associatives. Cette construction donne de la solidité au propos et évite les digressions.

Le jury peut chercher à tester la résistance du candidat par des questions plus déstabilisantes, portant sur l'actualité sensible, sur des points techniques peu connus ou sur des mises en situation. Face à ce type de questions, il est essentiel de garder son calme et d'adopter une attitude constructive. Lorsque l'on ne sait pas répondre, il vaut mieux l'admettre franchement, puis proposer une piste de réflexion ou une comparaison. L'important n'est pas de tout savoir, mais de montrer une capacité à raisonner et à se situer face à l'inconnu. L'excès de certitude ou les réponses trop catégoriques sont rarement bien perçus, alors que la nuance et l'ouverture témoignent d'une maturité intellectuelle.

L'attitude générale du candidat compte tout autant que le contenu de ses réponses. La première impression, donnée dès l'entrée dans la salle, est déterminante. Une tenue vestimentaire sobre et professionnelle, une posture droite et un regard attentif inspirent confiance. La courtoisie dans les salutations, la politesse et le respect du temps de parole contribuent à instaurer un climat de dialogue. Le jury n'attend pas une prestation théâtrale, mais une conversation sérieuse, menée dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

La motivation personnelle doit être préparée avec soin. Le candidat doit être capable de mettre en avant les qualités qu'il juge essentielles pour le métier, tout en reconnaissant avec honnêteté ses points de vigilance. L'authenticité est ici fondamentale : les jurys

perçoivent rapidement les discours convenus ou artificiels. Il est préférable de rester simple et sincère, en reliant ses expériences à ses aspirations. Parler d'un projet professionnel cohérent, ouvert sur le long terme, rassure le jury sur la stabilité et la fiabilité du futur agent.

La préparation en amont est enfin un facteur décisif. Il est recommandé de s'entraîner à voix haute, seul ou devant un tiers, pour habituer son discours à l'oralité. Les simulations d'entretien blanc permettent de tester sa gestion du temps, d'améliorer son aisance et de corriger les défauts de langage. Lire la presse généraliste et spécialisée, se tenir informé des grands débats sociaux et politiques, constitue aussi un exercice indispensable pour pouvoir illustrer ses réponses et montrer une ouverture d'esprit.

L'entretien avec le jury ne doit pas être vécu comme une épreuve insurmontable, mais comme un échange. Il est normal de ressentir une part de stress, mais celui-ci peut être mis à profit pour rester vigilant et concentré. L'important est de rester soi-même, d'exposer ses idées avec clarté et de montrer qu'on est prêt à s'engager avec sérieux dans les missions publiques. Un candidat motivé, honnête et capable de dialogue laisse une impression durable et augmente fortement ses chances de succès.

Répondre efficacement aux questions du jury

Réussir un entretien suppose non seulement de maîtriser le fond de ses connaissances, mais aussi de savoir construire une réponse claire, structurée et convaincante aux questions posées par le jury. La méthode adoptée est tout aussi importante que le contenu, car elle permet de donner une impression de rigueur, de logique et de maîtrise de soi.

La première étape, souvent négligée, consiste à bien écouter la question. Trop de candidats se précipitent pour répondre sans avoir saisi l'enjeu exact. Il est toujours utile de marquer une courte pause, de reformuler brièvement la question ou d'en préciser les termes si nécessaire. Cela permet de gagner quelques secondes de réflexion et montre au jury que l'on a compris ce qui est attendu. Une réponse trop rapide peut donner l'impression d'un discours préparé à l'avance, alors que la reformulation témoigne d'une capacité d'analyse immédiate.

Une réponse efficace doit ensuite être organisée. La règle la plus simple consiste à présenter deux ou trois idées principales, hiérarchisées et illustrées. Une réponse sans plan, même si le fond est juste, apparaît souvent confuse. En revanche, une réponse structurée donne immédiatement une impression de sérieux et de méthode. Le candidat doit donc s'entraîner à raisonner « à voix haute », en reliant ses arguments par des transitions claires. Cette logique de construction distingue un candidat réfléchi d'un candidat qui récite.

L'exemple constitue un atout essentiel. Le jury apprécie que les idées soient incarnées par une référence concrète : une situation professionnelle vécue, un fait d'actualité, une mesure administrative connue ou un exemple historique. L'exemple donne de la crédibilité

et rend le discours vivant. Il est donc utile de disposer à l'avance de quelques références préparées dans les grands domaines de l'actualité (santé, économie, environnement, sécurité, Europe), afin de pouvoir les mobiliser au bon moment.

La gestion du temps est également un élément décisif. Une réponse trop courte peut donner l'impression que le candidat n'a rien à dire ; une réponse trop longue risque d'épuiser l'attention du jury. Le juste équilibre consiste à répondre de manière complète mais concise, en allant droit au but, puis en concluant par une phrase qui résume l'essentiel. Cette conclusion synthétique est importante, car elle montre la capacité à hiérarchiser les idées et à clore une intervention avec netteté.

Le jury peut parfois chercher à déstabiliser le candidat en posant des questions volontairement ambiguës, piégeuses ou provocatrices. Dans ces cas, il ne faut ni se fermer, ni se braquer. Il vaut mieux reconnaître les limites de ses connaissances, proposer une piste de réflexion, ou montrer sa capacité à nuancer. Admettre que l'on ne sait pas est moins pénalisant que de s'aventurer dans une réponse erronée ou approximative. Ce que le jury teste, ce n'est pas l'infailibilité, mais la capacité à réagir avec sang-froid, honnêteté et ouverture.

Enfin, il faut se rappeler que la manière de répondre est aussi observée que le contenu lui-même. Un ton posé, une articulation claire, un regard qui inclut l'ensemble du jury et une attitude respectueuse font partie intégrante de la performance. La communication non verbale – posture, gestes, intonation – vient renforcer le discours et doit être maîtrisée. Répondre efficacement, c'est donc à la fois démontrer des connaissances, structurer sa pensée et instaurer un échange équilibré avec le jury.

PARTIE I

La Police nationale



52 questions

- ① L'organisation générale de la Police nationale13
- ② Les missions de la Police nationale22
- ③ Les personnels de la Police nationale.....39

1 L'organisation générale de la Police nationale

1. Questions

1. Quelle est la différence entre la Police nationale et la police municipale ?
2. Quelle est la différence entre la Police nationale et la douane ?
3. Quelles sont les règles de répartition de compétences entre la Police nationale et la Gendarmerie nationale ?
4. Quelles sont les principales missions de la Police nationale ?
5. Quelles sont les différentes directions de la Police nationale ?
6. Pouvez-vous présenter la préfecture de police (PP) ?
7. Pouvez-vous présenter la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ?
8. Quelle est la différence entre la DGSI et la DGSE ?
9. Qu'est-ce que la communauté du renseignement ?
10. Pouvez-vous présenter les grands enjeux de la réforme territoriale de la Police nationale ?
11. Quels sont les principaux éléments de l'histoire de la Police nationale ?

2. Réponses

1. Quelle est la différence entre la Police nationale et la police municipale ?

La Police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Elle dispose de missions étendues et de pouvoirs élargis, contrairement à la police municipale. Elle est notamment chargée d'enquêtes, de missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre, ou bien de renseignement, qui sont des missions qui ne sont pas du tout assurées par la police municipale.

Placés sous l'autorité directe d'un maire, les policiers municipaux ont pour rôle de veiller au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques (article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales).

Le maire est le supérieur hiérarchique des agents de police municipale qui doivent prendre leurs instructions auprès de lui et doivent lui rendre compte.

Les policiers municipaux sont nommés par le maire. Pour que leur nomination soit complète, ils doivent être agréés par le procureur de la République et le préfet, puis assermentés par le tribunal judiciaire du lieu d'exercice.

Les policiers municipaux travaillent en complémentarité avec les services de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale. Depuis la loi pour la sécurité intérieure de 2003, la police municipale est officiellement reconnue par le ministère de l'Intérieur comme troisième composante des forces de l'ordre.

Les missions principales des policiers municipaux sont notamment les suivantes.

- Les policiers municipaux font respecter le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique (article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales).
- Ils recherchent et constatent par procès-verbaux les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale.
- Ils peuvent être désignés par le maire pour rechercher les infractions en matière de bruit de voisinage et d'urbanisme.
- Ils peuvent également être chargés par le maire d'assurer des missions particulières au sein de la commune.
- Ils peuvent relever les infractions au code de la voirie routière et au code de l'urbanisme.
- Ils rédigent des rapports de délits, pour lesquels ils n'ont pas compétence à dresser un procès-verbal.

Leur qualité d'agent de police judiciaire adjoint leur permet notamment d'effectuer des recueils d'identité (et non pas des contrôles ou des vérifications d'identité) lorsqu'ils établissent les procès-verbaux des contraventions qu'ils sont habilités à verbaliser. Les agents de police municipale peuvent alors demander au contrevenant de leur présenter un document officiel établissant son identité, dont ils relèvent les mentions afin d'établir le procès-verbal.

2. Quelle est la différence entre la Police nationale et la douane ?

La douane est rattachée aux ministères économiques et financiers. La Police nationale, quant à elle, appartient au ministère de l'Intérieur.

Au-delà de la seule question du rattachement ministériel, ce sont les missions qui diffèrent. En effet, la douane a des missions spécifiques, qui ne sont pas assurées par la Police nationale.

La douane est chargée de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la protection des consommateurs, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des personnes aux frontières et du contrôle des contributions indirectes (taxes sur les produits pétroliers, les alcools, le tabac et la fiscalité écologique...). Les 18 000 douaniers français interviennent aussi, en collaboration avec d'autres services, dans des domaines aussi variés que la lutte contre les contrefaçons, la protection du patrimoine culturel ou la défense de l'environnement.

Sur certaines problématiques, comme le trafic de stupéfiants, les douaniers peuvent travailler aux côtés de la Police nationale.

À NOTER

La douane est souvent confondue avec la police aux frontières (PAF), qui est elle aussi présente dans les ports, aéroports, gares et sur les frontières terrestres. Schématiquement, la douane assure le contrôle des marchandises et la PAF assure le contrôle transfrontalier (des documents de voyage, notamment) et la lutte contre l'immigration irrégulière.

3. Quelles sont les règles de répartition de compétences entre la Police nationale et la Gendarmerie nationale ?

Depuis 2008, la Gendarmerie est, comme la Police nationale, rattachée au ministère de l'Intérieur. Avant 2008, la Gendarmerie nationale était rattachée au ministère de la Défense. En ce qui concerne les règles de répartition des missions de paix et de sécurité publique, les communes de plus de 10 000 habitants seront de la compétence de la Direction nationale de sécurité publique (DNSP) de la Police nationale.

En dessous du seuil de 10 000 habitants pour la commune, ainsi que pour les zones rurales, ce sera la gendarmerie départementale qui sera compétente.

S'agissant de Paris et des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine Saint-Denis et Val-de-Marne), c'est la préfecture de police de Paris qui est exclusivement compétente pour assurer la sécurité des habitants de ce territoire.

Enfin, de manière générale, les missions de renseignement, de lutte antiterroriste et de protection des hautes personnalités sont très majoritairement assurées par les services de la Police nationale.